



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sécheresse, Martinique : mesures urgentes - sauvegarde de l'élevage et cheptel

Question écrite n° 17803

Texte de la question

Mme Béatrice Bellay attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la situation critique des éleveurs martiniquais confrontés à la sécheresse exceptionnelle qui affecte le territoire et sur la nécessité de mettre en œuvre, sans délai, un dispositif d'urgence permettant de sauvegarder le cheptel et les exploitations. La Martinique connaît depuis plusieurs mois un déficit pluviométrique majeur, qui a conduit les services de l'État à placer le territoire en alerte sécheresse. Cette situation affecte directement les ressources en eau et les capacités d'affouragement des exploitations d'élevage. Les premières données économiques et zootechniques transmises par la Coopérative des éleveurs de Martinique (CODEM), arrêtées au 13 août 2026, témoignent d'une dégradation particulièrement préoccupante. Sur le périmètre de la coopérative, qui représente environ 6 000 bovins et 500 ovins-caprins, 200 mortalités bovines ont été constatées au 15 juillet 2026, contre 148 sur la même période en 2025, soit une progression de 35 % en un an. Pour la seule filière bovine, les pertes et surcoûts sont d'ores et déjà évalués à environ 277 000 euros, comprenant près de 80 000 euros de manque à gagner sur la production commercialisée, 52 000 euros correspondant à la surmortalité par rapport à 2025 et environ 145 000 euros de surcoûts liés à l'alimentation de substitution. À ces montants s'ajoutent les pertes de la filière ovine-caprine, les coûts d'approvisionnement en bagasse et en mélasse ainsi que les dépenses engagées pour organiser des opérations de fauche d'urgence. Les pertes et dépenses déjà chiffrées atteignent ainsi environ 383 000 euros, montant qui ne constitue qu'un premier ordre de grandeur et ne saurait être assimilé au coût définitif de la sécheresse pour l'élevage martiniquais. La crise affecte désormais le fonctionnement même de la filière. Plus de 70 veaux sevrés ne peuvent actuellement être accueillis dans les ateliers d'engraissement, faute de ressources fourragères suffisantes. Certains éleveurs naisseurs pourraient ainsi être contraints d'envoyer prématurément ces animaux à l'abattoir. Outre la perte de valeur liée à l'absence d'engraissement, cette situation pourrait entraîner près de 57 750 euros de pertes d'aides POSEI, les carcasses concernées ne remplissant plus les conditions requises pour bénéficier des aides liées à l'engraissement. Plus préoccupantes encore sont les conséquences différées de cette crise. Les professionnels signalent une dégradation de l'état corporel des animaux, des mortalités de veaux et de vaches, des pertes de poids au sevrage ainsi qu'un allongement considérable des intervalles entre vêlages. Dans certaines exploitations, ceux-ci pourraient atteindre deux à trois ans, contre environ quinze mois en situation normale. La sécheresse de 2026 menace donc non seulement les revenus actuels des exploitants, mais également le renouvellement du cheptel, le niveau de production de 2027 et, à terme, la pérennité même d'une filière essentielle à la souveraineté alimentaire de la Martinique. Cette situation impose une réponse publique proportionnée à l'urgence. Elle pose notamment la question de la mobilisation des mécanismes d'indemnisation applicables aux territoires ultramarins, du financement exceptionnel de l'achat et de l'acheminement d'aliments de substitution, du soutien à la trésorerie des exploitations et du traitement des pertes d'aides européennes directement provoquées par les conséquences de la sécheresse. Le fonds de secours pour les outre-mer constitue notamment un instrument susceptible de concourir, dans les conditions prévues par l'article L. 374-13 du code rural et de la pêche maritime, à l'indemnisation de certaines pertes agricoles résultant de calamités agricoles. Dans ces conditions, elle lui demande si le Gouvernement entend reconnaître l'ampleur exceptionnelle des conséquences agricoles de la sécheresse actuellement observée en Martinique et engager sans délai une évaluation des pertes permettant la mobilisation des dispositifs d'indemnisation applicables. Elle lui demande également si le Gouvernement entend mettre en place un plan d'urgence spécifique pour l'élevage martiniquais, comprenant notamment une aide exceptionnelle à l'achat et à

l'acheminement de fourrages et d'aliments de substitution, un soutien aux exploitations confrontées à des difficultés immédiates de trésorerie ainsi que des mesures destinées à prévenir une décapitalisation durable du cheptel. Elle souhaite enfin savoir quelles dispositions le Gouvernement envisage afin que les éleveurs contraints, du seul fait de la sécheresse et de l'impossibilité d'engraisser leurs animaux, à procéder à des abattages anticipés ne soient pas doublement pénalisés par la perte des aides POSEI correspondantes et si une adaptation exceptionnelle ou un mécanisme de compensation pourra être étudié pour les exploitations concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Bellay](#)

Circonscription : Martinique (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17803

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2026](#), page 7623